

# Décision n° 2025/114 portant délégation de signature

**Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 ;

Vu la décision de recrutement de Monsieur Julien COLLET, en qualité d'ingénieur hospitalier en date du 01 janvier 2018 sur le secteur logistiques, techniques et du développement durable,

Vu la décision de titularisation de Monsieur Julien COLLET, en qualité de technicien supérieur hospitalier en date du 01 novembre 2009 sur le secteur logistiques, techniques et du développement durable,

Vu la décision de nomination de **Monsieur Julien COLLET**, en qualité d'ingénieur hospitalier des services logistiques, techniques et du développement durable en date du 1<sup>er</sup> février 2018,

Vu l'organigramme de mai 2025 du Pôle Santé Sarthe et Loir, intégrant **Monsieur Julien COLLET**, Directeur des services Logistiques, des Achats et des Bâtiments du Pôle Santé Sarthe et Loir (site) ;

Vu la convention de mise à disposition de Monsieur Julien COLLET du Pôle Santé Sarthe et Loir au centre hospitalier du Mans, datée du 4 mars 2019,

Vu la convention de mise à disposition de Madame Sylvie CHEVAL du Pôle Santé Sarthe et Loir au centre hospitalier du Mans, datée du 11 décembre 2018,

## DÉCIDE

### Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien COLLET**, dans le cadre de sa fonction de directeur de la Logistique, des Achats et des Bâtiments au Pôle Santé Sarthe et Loir, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 à l'effet de signer les actes et décisions figurant à l'article 2.

Demeurent soumis à la signature du Directeur Général :

- les conventions de partenariats
- les sanctions disciplinaires ;
- toutes décisions qu'il juge opportun de se réserver.

## Article 2

Que délégation de signature est donnée à **Monsieur COLLET Julien**, à l'effet de signer, les actes suivants :

### SECTEUR LOGISTIQUE

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
	Courriers, Bordereaux d'envoi, Notes d'information	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET <i>En son absence :</i> <b>TH</b> Anthony VERRIER
RH	Validation des demandes de recrutement auprès des RH	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
Environnement	Bordereaux de suivi des déchets, Track déchets, Bon d'enlèvement des déchets	Uniquement les mensualités de remplacement	<i>En son absence :</i> <b>TH</b> Anthony VERRIER
			<b>DLAB ou TH ou AS ou OP2</b> Julien COLLET Katharina GUERIN Syndie MAUBOUSSIN Pascal MENARD Jérôme BIGOT

<p>Prestataires externes</p>	<p>Bon d'intervention des prestataires (Entretien des locaux, Prestation dératissage , .....)</p>	<p>Néant</p>	<p><b>DLAB ou TH ou AS ou OP2</b></p> <p>Julien COLLET</p> <p>Katharina GUERIN</p> <p>Syndie MAUBOUSSIN</p> <p>Pascal MENARD</p> <p>Jérôme BIGOT</p>
<p>Approvisionnement</p>	<p>Bordereaux de livraisons / Bordereaux de transport / Lettres de voiture</p>	<p>Néant</p>	<p><b>DLAB</b></p> <p>Julien COLLET</p> <p><b>Magasin général TH ou OP2</b></p> <p>Anthony VERRIER</p> <p>Mickaël THIBERGE</p> <p>Valéry AGUILLE</p> <p>Jean-Michel POUPIN</p> <p>Jérôme DREZET</p> <p><b>Magasin alimentaire TH ou AM ou OP2</b></p> <p>David NIVASSE</p> <p>Didier MILLION</p> <p>Marc FOUILLE</p> <p>Jérôme BERTRAND</p> <p>Laurent PETEL</p> <p>Romain CHEVEREAU</p>
<p></p>	<p>PV de réception de matériel</p>		

	Les registres de l'état Civil		<b>Vaguemestre</b> <b>AA</b> Magalie BESNIER <i>En son absence :</i> <b>Vaguemestre</b> <b>AA</b> Angelina FEUVRE <b>Coursier</b> <b>OP2</b> Ludivine LORMIER
Blanchisserie / Restauration	Offre de prix pour les clients externes	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET

## SECTEUR ACHATS

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
RH	Validation des demandes de recrutement auprès des RH	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
		Uniquement les mensualités de remplacement	<i>En son absence :</i> <b>AAH</b> Sylvie CHEVAL
Achat	Courriers, Bordereaux d'envoi, Note d'information	<b>Néant</b>	<b>DLAB</b> Julien COLLET <i>En son absence :</i> <b>AAH ou ACH</b> Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
	Les devis liés à un achat de fournitures, services et travaux	1 000 € HT	<b>DLAB ou AAH ou ACH</b> Julien COLLET Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
	Les devis liés à un achat de prestation d'animation	2 000 € HT	<b>DLAB ou AAH ou ACH</b> Julien COLLET

			Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
Bons de commande de classe 2	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
Bons de commande de classe 6	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
	15 000 €		<b>AAH</b> Sylvie CHEVAL
	10 000 €		<b>ACH</b> Sandra GACIC
Les ordres de services	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
Les déclarations de sous-traitance	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
Les procès-verbaux de réception et de non réception de marchés publics	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
Formulaire de procédure de contre appel pour changement de RIB Fournisseur	Néant		<b>DLAB ou AAH ou ACH</b> Julien COLLET Sylvie CHEVAL

			Sandra GACIC
Attestation de TVA	Néant		<b>DLAB ou AAH ou ACH</b> Julien COLLET Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
Contrats dans le cadre de l'exécution des marchés (Contrats de mise à disposition par exemple)	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
L'ensemble des pièces afférentes à la comptabilité du Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), à l'exception des actes de mandatement, et dans la limite des crédits budgétaires disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement ;</li> <li>• les pièces justificatives des dépenses ;</li> <li>• les visas des factures attestant du service fait ;</li> <li>• les ordres de reversement ;</li> <li>• les certificats administratifs ;</li> </ul>	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET <i>En son absence :</i> <b>AAH ou ACH</b> Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
les réponses aux suspensions de paiement et aux rejets	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET
les mainlevées de caution et de garantie à première demande	Néant		<b>DLAB</b> Julien COLLET

	les restitutions de retenue de garantie	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
	les demandes d'émission, d'annulation ou de réduction de titres de recettes	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
	les décomptes généraux définitifs	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
	EXE 13 – Décompte des pénalités de retard	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
	Charges Sociales des prestations d'animations (Type GUSO)	Néant	<b>DLAB ou AAH ou ACH</b> Julien COLLET Sylvie CHEVAL Sandra GACIC
	Validation des commandes de laboratoire Via Hextant	Néant	<b>AA</b> Audrey GUITTON <i>En son absence :</i> <b>AA</b> Colette PAPIN

	Validation des commandes de fourniture de bureau via la plateforme Lyreco	Néant	<b>AA</b> Julie MARTIN <i>En son absence :</i> <b>AA</b> Sabrina DEMOLLIENS
	Validation des commandes de fourniture technique via la plateforme legallais et rexel	Néant	<b>AA</b> Emmanuelle LEMEUNIER <i>En son absence :</i> <b>AA</b> Sylvie Salmon

En dehors des actes expressément délégués, demeurent exclus du périmètre de la présente délégation :

- Les actes concourant à la passation de marchés publics,
- Les courriers de notification afférents aux procédures de marchés publics,
- Les mises au point,
- Les actes d'engagement,
- Les modifications de marchés publics (avenants),
- Les pièces relatives à la gestion contentieuse des marchés,
- Les certificats de cessibilité de créance.

## SECTEUR BÂTIMENT

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
	Courriers, Bordereaux d'envoi, Notes d'information	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET <i>En son absence :</i> <b>TSH</b> Yoan POMMIER
<b>Cession</b>	Documents de ventes – Cession de matériel (Mobilier, Véhicule, Matériel...)	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
<b>RH</b>	Validation des demandes de recrutement auprès des RH	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET
		<b>Uniquement les mensualités de remplacement</b>	<i>En son absence :</i> <b>TSH</b> Yoan POMMIER
<b>Maintenance</b>	Contraventions	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET <i>En son absence :</i> <b>TSH</b> Yoan POMMIER

	<p><b>Rapports d'intervention</b></p>	<p>Néant</p>	<p><b>DLAB ou TSH ou TH ou OP 1 et 2</b></p> <p>Julien COLLET</p> <p>Yoan POMMIER</p> <p>Alexandre BAUDART</p> <p>Philippe COIFFETEY</p> <p>Jimmy DESPRES</p> <p>Anthony VERRIER</p> <p>Philippe LEBAS</p> <p>Xavier BRARD</p> <p>Brunon CHARTIER</p> <p>Benoit CARRE</p> <p>Philippe MOREAU</p> <p>Charles Emmanuel LAMBERT</p> <p>Dominique GUIMBERT</p> <p>Patrick GUERIN</p> <p>Yannick VAISIER</p> <p>Emmanuel GRIGNARD</p> <p>Christophe SAUVAGE</p> <p>Laurent VUILLIN</p> <p>Jerôme DEVANNE</p> <p>Jean-François SAUDUBOIS</p> <p>Oumar BA</p>
--	---------------------------------------	--------------	--

	Réception de matériel		<b>DLAB ou TSH ou TH ou OP1</b> Julien COLLET Yoan POMMIER Alexandre BAUDART Philippe COIFFETEAU Jimmy DESPRES
	Les demandes d'autorisation de travaux et assimilé		<b>DLAB</b> Julien COLLET
Travaux	Réceptions de Travaux et documents associés (Réserves et levées de réserves, PV de fin de chantier	Néant	<b>DLAB ou TSH ou TH ou OP1</b> Julien COLLET Philippe COIFFETEAU Jimmy DESPRES Yoan POMMIER Alexandre BAUDART
Sécurité	Plan de prévention	Néant	<b>DLAB ou OP1</b> Julien COLLET Alexandre BAUDART <i>En leur absence :</i> <b>TSH</b> Philippe COIFFETEAU Yoan POMMIER
	Habilitations électriques	Néant	<b>DLAB</b> Julien COLLET

	Dépôt de plainte pour atteinte aux biens	Néant	<b>DLAB ou TSH OU OP1</b> Julien COLLET Yoan POMMIER Alexandre BAUDART
--	--	-------	---

## Article 3

Que délégation permanente est donnée à **Monsieur Julien COLLET** pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes pendant les périodes où il assure la garde de direction au Pôle Santé Sarthe et Loir, conformément au tableau visé par la direction générale.

## Article 4

Que **Monsieur Julien COLLET** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.

Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

## Article 5

Que la présente décision annule et remplace les décisions de délégation n° 20-2025 du Pôle Santé Sarthe et Loir.

## Article 6

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Pôle Santé Sarthe et Loir;
- au trésorier principal, receveur du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Fait à Le Mans,

le 6 juin 2025.

**Le Directeur Général,**

**Guillaume LAURENT**



